



---

## ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 30 AVRIL 2018

Présidence : Monsieur Stéphane Sudan, syndic

Présences : 66 personnes, dont 64 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 33

Scrutateurs : Mesdames Christine Pasquier et Karine Favre - Messieurs Eric Santarossa et Noël Bugnard

Monsieur Stéphane Sudan ouvre l'assemblée dont le sujet principal est l'approbation des comptes 2017 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc ; il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse Monsieur Stéphane Corpataux, conseiller paroissial.

Madame Anette Cetinjanin-Leuzinger, secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes (RELC), la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

Toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de notre secrétaire communale et de Madame Christiane Oberson, caissière communale.

### CONVOCAATION – TRACTANDA

Monsieur le syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 20 du 19 avril 2018, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis au pilier public.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2017** - Approbation (ne sera pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2018 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, selon l'art. 13 RE LCo et publié sur le site Internet [www.broc.ch](http://www.broc.ch))
2. **Comptes 2017** – Présentation, rapports de la Commission financière et des Organes de révision, et approbation
  - 2.1. **Foyer « La Rose des Vents »**
  - 2.2. **Commune de Broc**
3. **Budget des investissements 2018 - Complément** - Rapport de la Commission financière et approbation  
Commune de Broc
  - 3.1. Mesures de valorisation de la traversée de la localité (VALTRALOC), secteur 2 « Centre du village » - Projet d'exécution : CHF 160'000
  - 3.2. Mesures de valorisation de la traversée de la localité (VALTRALOC), secteur 3 « Prieuré » - Projet d'exécution : CHF 15'000
  - 3.3. Projet du complexe sportif de la Plaine des Marches – Crédit d'étude pour la construction du complexe : CHF 700'000
4. **Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF)** - Présentation et approbation des statuts
5. **Divers**

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance a lieu selon l'ordre du jour proposé.



## 1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2017 ne sera pas lu, étant publié dans *La Vie Brocoise* n° 01/2018 ; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo, et aussi publié sur le site Internet communal, [www.broc.ch](http://www.broc.ch).

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité. Des remerciements vont à son auteure, la secrétaire communale en remplacement, Madame Stéphanie Sudan, pour sa rédaction.

## 2. COMPTES 2017 – PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DES ORGANES DE RÉVISION, ET APPROBATION

### 2.1. FOYER « LA ROSE DES VENTS »

Monsieur le Syndic relève que les comptes 2017 du foyer présentent une situation avec un excédent de recettes de CHF 3'055.23, ce qui a permis une attribution aux réserves de CHF 181'000. Une gestion attentive, tant de la part de la Direction que de celle de la Commission de direction, en est le résultat.

Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances et président de la Commission de direction du foyer, à présenter les détails de ces comptes.

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
	<i>(en francs, arrondis)</i>		
<b>Revenus d'exploitation</b>	5'151'571	5'239'358	5'225'681
<b>Charges d'exploitation</b>	5'148'516	5'239'158	5'221'232
<b>EXCÉDENT</b>	<b>3'055</b>	<b>200</b>	<b>4'449</b>

### Soins – CHF 3'013'161 (résultat équilibré)

La totalité des charges sociales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base LAMal et par les frais d'accompagnement. La variation de ces charges, comparées à celles budgétisées et aux coûts enregistrés en 2016, provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents. Cette dernière a occasionné une légère diminution de la dotation en personnel soignant, bien que celle-ci soit restée très stable.

### Pharmacie – CHF 28'086 (déficit)

Les médicaments et le matériel médical sont pris en charge par les caisses maladie sous la forme d'un forfait s'élevant à CHF 7.50 par jour et par résident. A ce forfait s'ajoute un autre forfait d'assistance pharmaceutique de CHF 1.30 par jour pour la somme de CHF 20'545. Les charges totales s'élevant à CHF 167'617, il en découle un déficit de CHF 28'086, couvert par un pot commun regroupant tous les EMS du canton et alimenté par les institutions dégageant un excédent de recettes. Ce pot commun est géré par la faïtière des caisses maladie.

### Socio-hôtelier – CHF 115'358 (surplus de recettes)

Les taxes d'hébergement correspondent à 15'804 journées à CHF 103. Le produit de ces taxes, pour un total de CHF 1'647'621, reste constant car le tarif journalier de facturation est bloqué par le Conseil d'Etat à CHF 103 depuis 2013.



Quant à l'ensemble des charges, notamment celles se rapportant aux salaires, elles sont stables et respectent les données budgétaires. Cette situation favorable et rassurante fait partie de la gestion attentive de la Direction du foyer.

### **Financement – CHF 68'697 (excédent de produit)**

Il a été facturé aux communes CHF 15.25 par jour pour celles du district de la Gruyère et CHF 22.55 pour les autres, tout ceci selon les calculs établis par la commission faîtière (CODEMS) et basés sur la comptabilité des investissements du foyer. L'excédent sur les frais financiers a permis de réaliser des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 33'000. Il ressort de la facturation des frais financiers que 48 % des résidents sont des personnes domiciliées à Broc, et 52 % proviennent d'autres communes.

### **Chiffres clés**

On peut constater que 80.1 % des coûts de fonctionnement proviennent des charges salariales et sociales. Analysées par mois et par lit, elles correspondent à CHF 7'808. Pour ce qui est de la variation en personnel, la comparaison entre 2017 et 2016 est particulièrement stable aussi bien dans le secteur des soins que celui du socio-hôtelier. Le taux d'occupation des lits reste, à notre grande satisfaction, élevé et constant.

### **Bilan**

Le bilan présente également une situation très saine. On peut remarquer, par exemple, que l'immeuble, construit en 1988, est valorisé après amortissement à hauteur de CHF 833'304, montant qui n'inclut que partiellement l'investissement de l'ascenseur car le décompte final n'a pas encore été établi. Le bâtiment est évalué par l'assurance incendie à CHF 8'740'000. Pour ce qui est des fonds propres, ils se situent à environ 50 % du total du passif, preuve d'un équilibre rassurant. A cela s'ajoutent des provisions pour une somme de CHF 717'532. En ce qui concerne les disponibilités, elles sont à hauteur de CHF 795'538 à fin 2017, sachant que celles-ci comprennent une somme non négligeable versée par le Service de la prévoyance sociale au terme de l'année 2017 et relative à l'acompte du 4e trimestre pour les subventions cantonales aux frais d'accompagnement et pour le coût résiduel des soins.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ces comptes 2017 et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2017 du Foyer « La Rose des Vents », présentant un excédent de recettes de CHF 3'055.25, sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## **2. COMPTES 2017 – PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET DES ORGANES DE RÉVISION, ET APPROBATION**

### **2.2. COMMUNE DE BROC**

Monsieur le Syndic relève qu'à l'instar des autres communes, les comptes 2017 sont très favorables en bouclant sur un bénéfice de CHF 784'260 pour un total de charges de CHF 9'346'554, cela après une attribution à la réserve de CHF 908'484. Cette situation, fruit d'une gestion rigoureuse du ménage communal, est de bon augure en vue de l'important investissement à venir que représentera la construction du complexe sportif. De plus, l'endettement de la commune diminue, malgré les nouveaux investissements consentis ces dernières années, la volonté de l'Exécutif étant de ne pas toucher la fiscalité.

Il invite Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.



Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
--------------	-------------	--------------

(en francs, arrondis)

## Revenus

Impôts	8'311'741	6'960'865	7'792'597
Taxes	1'225'966	1'153'400	1'206'982
Piscine	150'069	146'840	105'743
Forêts	240'088	204'483	368'146
Administration	37'864	34'200	35'601
Feu	120'407	105'000	111'043
Patrimoine	130'001	106'000	128'819
Péréquation financière intercommunale	674'276	674'276	651'770
Divers	333'657	288'162	413'446
Bénéfice sur vente terrains	20'333	-	245'300
<b>Total des revenus</b>	<b>11'244'402</b>	<b>9'673'226</b>	<b>11'059'447</b>

## Charges

Salaires, charges sociales	1'450'568	1'516'100	1'505'552
Charges liées et engagées	4'843'227	4'877'186	4'687'866
Charges financières	801'959	903'039	911'285
Charges refacturables	545'005	574'010	581'932
Autres	1'705'795	1'768'770	1'551'848
<b>Total des charges</b>	<b>9'346'554</b>	<b>9'639'105</b>	<b>9'238'483</b>

## Réserves

	1'113'588	65'306	1'327'407
--	-----------	--------	-----------

## TOTAUX

	<b>10'460'142</b>	<b>9'704'411</b>	<b>10'565'890</b>
--	-------------------	------------------	-------------------

## EXCÉDENT

	<b>784'260</b>	<b>-31'185</b>	<b>493'557</b>
--	----------------	----------------	----------------

Les comptes de la commune sont présentés en fonction des principaux écarts réalisés face au budget 2017 qui avait été proposé à l'Assemblée en décembre 2016, mais également en rapport aux comptes 2016.

### Salaires et charges sociales - CHF 1'450'568

Les salaires et charges sociales qui sont en diminution tant en comparaison du budget que des comptes de l'année précédente.



Les départs de deux collaborateurs de l'administration à la retraite en 2016 ont engendré des frais supplémentaires de salaires pendant la période de transition, situation régularisée en 2017. L'augmentation par rapport au budget provient de changements de taux d'activité et de remplacements pour cause de maternité. Il faut relever le départ d'un employé du service des forêts au début 2017 avec le remplacement en cours d'année. Pour ce qui est de l'édilité, des eaux et de la piscine, la répartition des coûts de personnel des services communaux est basée sur les heures effectives, ce qui engendre des variations par rapport aux chiffres précédents. De plus, un montant concernant l'engagement d'un éventuel agent communal pour la gestion du parcage avait été estimé au budget 2017, alors que la solution finalement choisie a privilégié le recours à une société externe, plus économique mais dont les coûts ne figurent pas dans les salaires. La récapitulation met également en évidence les salaires imputés à d'autres services, soit au Service des curatelles de la Haute-Gruyère, à l'Association intercommunale du comté de Gruyères (STEP) et enfin à l'Accueil extrascolaire Timoun.

### **Charges liées cantonales – CHF 2'637'919**

Les charges liées cantonales sont stables en comparaison du budget, mais en augmentation de 4% par rapport à l'année 2016. La population villageoise a augmenté de 126 personnes entre les deux années, passant de 2'506 à 2'632 habitants, élément qui avait déjà été mis à jour pour le budget 2017.

### **Charges liées : associations de communes – CHF 1'892'237**

Ces charges sont en légère hausse de CHF 31'000 par rapport à l'année 2016. Les frais de fonctionnement des CO de Bulle et La Tour-de-Trême, les frais liés aux Ambulances du Sud du canton, ainsi que ceux liés à l'Association sports en Gruyère augmentent le plus fortement par rapport aux comptes 2016. La baisse la plus remarquable est celle liée aux aides financières du Service social régional qui voit sa contribution diminuer de CHF 10'000.

### **Charges diverses engagées – CHF 313'071**

L'évolution de celles-ci est globalement en augmentation par rapport aux comptes 2016, mais moins élevée que ne le prévoyait le budget. Au niveau des associations diverses, les frais d'endiguement ont été moins élevés que prévu. De même, les aides diverses aux sociétés, les subventions aux mamans de jour et les services auxiliaires scolaires laissent également apparaître une meilleure situation que le budget. Enfin, les aides individuelles diverses subventionnent le camp de ski et le camp vert des écoles, puisque ces deux activités étaient prévues en 2017, contrairement à l'année 2016 où seul le camp de ski a été organisé.

### **Piscine – CHF 184'315 (perte nette d'exploitation)**

La météo favorable de l'année 2017 se ressent dans les comptes qui laissent apparaître une perte moins élevée que le budget, mais les frais en découlant sont naturellement supérieurs à 2016. Les travaux effectués par le personnel des services communaux, ainsi que l'engagement d'un gardien avant l'ouverture de la piscine dans le but de préparer les infrastructures, ont eu un impact sur les frais de personnel. Les frais d'eau et d'électricité sont plus élevés, les heures d'ouverture et d'utilisation étant plus nombreuses. Les frais d'entretien sont comme chaque année limités aux seuls frais indispensables, bien que la prudence amène à budgétiser certains travaux nécessaires uniquement lors de mauvaises conditions hivernales. Comme chaque année, l'Association régionale de la Gruyère participe au financement de la piscine, au travers de l'Association sports en Gruyère, à raison de 50%. Cela laisse tout de même apparaître une perte totale de CHF 90'091.

Monsieur William Horner est d'avis que la participation de l'ensemble des communes qui contribuent aux installations régionales est un produit. Or, dans les éléments présentés les CHF 31'751 de perte pour Broc figurent également comme produit alors que ce montant doit être considéré comme une charge.



Monsieur Claude Cretton confirme que Broc participe au pot commun et que cette participation est portée en diminution dans la perte nette totale. Il prend note de la remarque et examinera si le libellé peut être énoncé plus clairement. La comptabilisation, quant à elle, est correcte.

### **Edilité, routes, trottoirs – CHF 781'697**

Bien que tous les postes de l'édilité soient en baisse, sauf l'entretien des routes, les charges liées aux travaux édilitaires sont en hausse de 12% par rapport au budget et 13% par rapport à l'année 2016. En effet, le compte de l'entretien des routes a été impacté par les dépenses prévues au budget, soit : la mise en zone 30 de la rue de Forcel (CHF 19'000), la réfection de la route du Lac (CHF 5'000), la pose du tapis de roulement à la rue des Chenevières (CHF 86'000) et des réfections à la route du Motélon (CHF 6'000) ; mais également par de nouveaux travaux apparus en 2017 pas encore totalement réalisés et qui ont été provisionnés, à savoir : la réfection de la couronne du mur de soutènement des Moulins / route du Larret (CHF 100'000) et la réparation des escaliers des Chenevières (CHF 11'500).

### **Approvisionnement en eau – CHF 51'518 (excédent de recettes)**

Ce compte est autofinancé permettant une attribution aux réserves de CHF 51'518. Le poste « divers » comprend notamment différentes factures d'honoraires relatives au PIEP (Plan des infrastructures d'eau potable) concernant des travaux réalisés en 2017.

### **Epurateur des eaux – CHF 153'586 (excédent de recettes)**

Ce compte est également autofinancé avec une attribution nette aux réserves de CHF 153'586. Les produits supplémentaires proviennent notamment des taxes des nouvelles constructions reliées au système d'épuration, mais également des travaux réalisés sur les installations de particuliers et qui leur ont été refacturés.

### **Gestion des déchets – CHF 11'649 (excédent de charges)**

Ce poste enregistre en 2017 une perte de CHF 11'649, ce qui représente un taux d'autofinancement de 95.5%, supérieur au minimum de 70% imposé par le Service des communes. L'augmentation des taxes est également liée à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire communal. Quant à l'évacuation des déchets, elle est proportionnelle aux transports de bennes effectués dans l'année. Une bonne discipline de tri et l'effort consenti par les citoyens tout au long de l'année portent leurs fruits, permettant ainsi une diminution des coûts.

### **Forêts – CHF 9'129 (excédent de recettes)**

Les ventes de bois et les prestations sont plus élevées que le budget, grâce notamment à l'indemnisation perçue pour les coupes de bois anticipées sous les lignes électriques. Au niveau des dépenses, plusieurs points présentent une différence avec le budget. Les frais de transport et de débardage varient en fonction des ventes effectuées. Aucun frais n'a été facturé au niveau des honoraires pour les prestations du forestier cantonal. Dans les autres charges, les différents travaux n'ont pas nécessité la collaboration de corporations de triage voisines autant que prévu, ce qui a pour conséquence une baisse des coûts des prestations de tiers.

### **Impôts – CHF 8'181'605 (produit net)**

Les rentrées fiscales présentent une augmentation importante en comparaison au budget. Celle-ci est répartie entre les différents types d'impôts. Pour les impôts des personnes physiques, une augmentation de CHF 700'000 est à relever, grâce notamment à l'arrivée de nouveaux contribuables, mais également à une estimation très prudente lors de l'établissement du budget des rentrées fiscales. De plus, une plus grande part d'impôts sur le revenu concernant les années antérieures a été comptabilisée par rapport à 2016, soit CHF 455'000.

Au niveau des impôts des personnes morales, l'augmentation de CHF 170'000 provient également d'une estimation très réservée. Les comptes 2016, quant à eux, avaient profité d'un rattrapage de taxation de l'Etat.



En ce qui concerne les impôts sur les fonds propres, ceux-ci sont en hausse de plus de 30% en comparaison avec les comptes 2016. Quant aux impôts conjoncturels, ils laissent apparaître une augmentation de CHF 410'000 par rapport au budget, impactés par l'imposition de ventes immobilières, difficilement estimables. Ces recettes sont ponctuelles et ne peuvent être considérées comme un apport régulier à prendre totalement en compte pour les prochaines années. Au final, une augmentation de 19% est donc enregistrée par rapport au budget, alors qu'en regard des comptes 2016 seule une augmentation de 7% apparaît.

### **Impôts conjoncturels – Evolution à 8 ans**

En 2012, la comptabilisation de ces redevances atteignait à peine CHF 350'000, alors que depuis 2013, c'est au minimum CHF 700'000 d'impôts conjoncturels qui ont été enregistrés. Ces sommes importantes, difficilement prévisibles, expliquent en partie les très bons résultats obtenus ces cinq dernières années.

### **Intérêts, frais financiers, amortissements et autres charges financières – CHF 719'802**

Les intérêts financiers sont conformes au budget et en baisse par rapport aux comptes 2016. En effet, aucun nouvel emprunt n'a été contracté cette année. Les amortissements suivent la tendance des intérêts et aucun amortissement supplémentaire n'a été prévu, si ce n'est ceux liés aux investissements terminés récemment. Quant aux pertes sur débiteurs, suite au remboursement d'actes de défaut de biens par le Service cantonal des contributions ou par notre service de recouvrement, pour un montant inférieur à l'an précédent, celles-ci s'élèvent à CHF 51'641. Une politique active de recouvrement a été mise en place, afin de rencontrer les personnes en difficulté et de trouver des arrangements et solutions de paiement, évitant ainsi de fastidieuses procédures de même que des frais qui ne font que grever la créance.

### **Patrimoine – CHF 19'897 (excédent de charges)**

Le patrimoine communal voit ses recettes augmenter par rapport au budget. En effet, diverses subventions concernant des travaux effectués en 2015 et 2016 n'ont été versées qu'en 2017 et n'avaient pas été prévues au budget. De plus, diverses servitudes ont également été encaissées et apparaissent dans les autres recettes. En ce qui concerne les travaux effectués sur les divers chalets, ils sont conformes aux prévisions budgétaires.

### **Tableau général des charges – CHF 9'346'554**

Les charges sont en diminution à tous les niveaux en comparaison au budget. Par contre, elles présentent une augmentation par rapport aux comptes 2016, notamment en raison de l'augmentation de la population, comme mentionné précédemment. Les charges liées représentent toujours un peu plus de la moitié du ménage communal, augmentant d'un point, à 52%.

### **Autres charges – CHF 1'705'795**

Celles de l'administration comprennent différents travaux de rénovation effectués au sein du bâtiment communal, à savoir le bureau de la responsable d'établissement (des écoles), la caisse, ainsi que le remplacement de mobilier pour les salles du Conseil et des commissions. Les charges concernant la culture et les loisirs comprennent celles de la piscine. Celles relatives aux transports et communications tiennent compte des travaux routiers. Enfin, les charges d'économie sont composées principalement par les dépenses liées aux forêts.

### **Tableau général des revenus – CHF 11'244'402**

Du tableau général des revenus il ressort un total des revenus supérieur par rapport au budget. Les rentrées fiscales, principales ressources du ménage communal, sont en hausse de 2%, et représentent le 74% des recettes. Ainsi, des surprises négatives ou positives peuvent impacter très rapidement les comptes, dans un sens ou un autre.



L'évolution des revenus des cinq dernières années montre que le pourcentage des rentrées fiscales est régulier, tout comme l'influence des taxes ou de la péréquation financière sur les recettes communales et cela, malgré une hausse des recettes en francs qui paraît très importante.

### **Divers produits – CHF 333'657**

Ces produits sont dans l'ensemble assez stables par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016. Au niveau de la protection de l'aménagement et de l'environnement, la différence provient notamment de travaux refacturés à des tiers qui ont été peu élevés cette année. Dans le domaine des finances et impôts, seules les subventions liées aux chalets apparaissent en 2017, contrairement à 2016, où le don octroyé suite aux Rencontres des jeunes grüériennes était comptabilisé.

### **Récapitulatif analytique des résultats**

Le récapitulatif présente une augmentation des recettes régulières, mais également une diminution des dépenses, ce qui laisse apparaître un résultat très favorable pour l'année 2017, de même envergure que celui de 2016. Cette situation exceptionnelle permet à la Commune d'attribuer un montant de CHF 908'484 à la réserve pour les investissements futurs, de bon augure en vue de la réalisation du complexe sportif.

### **Etat des investissements au 31 décembre 2017**

Les travaux finalisés en cours d'année 2017 ont tous été moins élevés que le budget voté. La réalisation du parking provisoire à proximité de l'église a coûté CHF 20'000 de moins que l'investissement voté, en tenant compte du montant prévu pour sa remise en état future. Au final, les investissements terminés en 2017 ont été moins élevés de 7% que prévus et ceux encore en cours ont été réalisés pour un peu moins des trois-quarts du montant voté.

Monsieur Claude Cretton remercie la caissière communale pour son excellent travail, ainsi que ses collègues du Conseil pour leur disponibilité lors du bouclage de ces comptes 2017.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour ces comptes et propose à l'Assemblée de les accepter.

La parole n'étant pas demandée, soumis au vote, les comptes 2017 de la Commune de Broc présentant un excédent de revenus de CHF 784'269.93 sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

## **3. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2018 - COMPLÉMENT - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATION**

### **COMMUNE DE BROC**

#### **3.1. MESURES DE VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE LA LOCALITÉ (VALTRALOC), SECTEUR 2 « CENTRE DU VILLAGE » - PROJET D'EXÉCUTION : CHF 160'000**

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le syndic cède la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, conseiller communal en charge de l'aménagement et des constructions notamment.

### **Préambule**

En 2016, le Conseil communal de Broc a demandé à l'Assemblée communale un budget d'investissement pour le secteur VALTRALOC « centre du village » à hauteur de CHF 90'000 couvrant les phases d'avant-projet jusqu'à la mise à l'enquête.

L'avant-projet a été réalisé par le bureau Team+, spécialiste en trafic, associé au bureau Hüsler & Associés, architectes paysagistes.





Rappel de l'avancement du projet VALTRALOC :



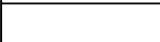

1<sup>er</sup> secteur : rue de Montsalvens

	Avant-projet	Projet	Enquête	Appel offres	Projet exécution	Réalisation
Phases SIA	31	32	33	41	51-53	travaux
	2017					

2<sup>e</sup> secteur : centre du village

	Avant-projet	Projet	Enquête	Appel offres	Projet exécution	Réalisation
Phases SIA	31	32	33	41	51-53	travaux
	2017	2018	2018	2019	2019	2019-2020

3<sup>e</sup> secteur : Prieuré

	Avant-projet	Projet	Enquête	Appel offres	Projet exécution	Réalisation
Phases SIA	31	32	33	41	51-53	travaux
	2017	2018	2018	2018-2019	2019	2019
 Réalisé				Objets soumis en AC du 30.04.2018		
 En cours						
 Non réalisé						

Le résultat de ces démarches et la suite à donner passent par un mandat d'ingénierie sur les phases suivantes : dossier d'appel d'offres et exécution de l'ouvrage planifié. La mise à l'enquête est planifiée pour l'automne 2018.

### Avant-projet - Concept

Le périmètre d'étude VALTRALOC – 2<sup>e</sup> secteur débute à partir du nouveau rond-point de l'Hôtel de Ville jusqu'au niveau de la future Coop (parking du Biffé), soit une longueur de 300 mètres. Ce secteur comprend l'ensemble des abords de la route cantonale, dont le belvédère, l'espace de stationnement devant l'Hôtel de Ville ainsi que le parking du centre du village (Place du Parc).

Le concept d'aménagement propose le redimensionnement de la largeur variable de la rue de Montsalvens de 6.50 m en courbe à 6.00 m en ligne droite. Ce redimensionnement libère des espaces importants au profit des mobilités douces et apaise ainsi le trafic routier tout en assurant le croisement des véhicules à la vitesse exigée de 50 km/h. A chaque carrefour, le concept de trottoir traversant assure une mobilité aisée et sécurisée pour tous les usagers. Ces trottoirs sont agrémentés de placettes équipées et arborisées de part et d'autre de la chaussée.

### Composition des espaces

#### Le belvédère

Lieu privilégié en retrait de la route principale, cet espace s'ouvre sur la Plaine des Marches et le Moléson. Les arbres existants sont abattus, dégagant la vue depuis les terrasses existantes sur le paysage. La plantation d'un arbre solitaire permet toutefois de marquer l'espace comme un emblème et de proposer un ombrage agréable aux visiteurs.



## La place de l'Hôtel de Ville

Le Conseil communal, d'entente avec le propriétaire et les commerces environnants, a souhaité une nouvelle affectation de cet endroit. Ce gain qualitatif profite à la terrasse du Tea-Room Hauser sans toutefois masquer la vue sur le paysage et la vitrine de la boulangerie.

## Le parking du centre « Place du Parc »

Le parking est réaménagé et les circulations adaptées, afin d'assurer un nombre de places équivalent à l'état existant au centre du village. Ainsi, l'accès direct depuis la rue de Montsalvens est supprimé. Une boucle de circulation en sens unique depuis la rue adjacente permet une offre en stationnement de 43 places voitures et de quelques places motos. Une frange arborée délimite la partie trafic de la zone de stationnement.

## La placette et le bassin-fontaine

Cette placette sous le tilleul existant offre un balcon sur la Plaine des Marches. Elle s'organise autour du bassin-fontaine et procure un lieu de rencontre pour les habitants. L'amélioration réside dans le changement du revêtement.

## **Caractéristiques techniques**

### Arborisation

Le projet s'inspire de deux typologies d'arborisation : les arbres solitaires marquant les carrefours et les arbres d'allées.

### Revêtements

Deux types sont proposés :

- une surface en enrobé bitumineux définit les trottoirs traversants et se distingue du revêtement de la chaussée par une bordure en pierre naturelle ;
- des surfaces en matière perméable, type gravier gras, marquent les espaces de rencontre et le pied des arbres solitaires.

## **Synthèse**

En résumé, le Conseil communal propose de réaliser les aménagements suivants :

- réfection de la chaussée principale avec la participation de l'Etat de Fribourg
- nouveau gabarit de chaussée de la route cantonale
- réaménagement des cheminements piétonniers
- mise en valeur des places de rencontre

Le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée communale les prestations d'ingénierie pour le projet d'exécution du 2e secteur VALTRALOC « Centre du village » pour un montant devisé à TTC CHF 160'000.

Il recommande d'accepter la réalisation et le financement de ces prestations pour les phases 41 à 53 de la SIA, afin de renforcer la sécurité des piétons et des usagers de la route, et au regard du respect du concept VALTRALOC défini dans le Plan d'aménagement local.

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 27'200.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Monsieur Dominique Tissot demande quel type de bordure sera prévu entre la chaussée et les trottoirs.

Monsieur Yan Schorderet répond qu'il s'agira de bordures verticales en granit de 6.

Monsieur Jean-Marie Oberson demande si le giratoire devant l'Hôtel de Ville sera encore aménagé.



Les véhicules arrivant depuis Charmey roulent très vite et la sécurité n'est pas optimale lorsqu'on s'engage sur la rue du Bourg de l'Auge, nécessitant un fort ralentissement dans le rond-point pour franchir le trottoir traversant.

Monsieur le Syndic précise que le giratoire va être finalisé par la pose d'une couche de bitume de 4 cm, ce qui rendra également la conduite plus agréable pour le passage du trottoir traversant vers la rue du Bourg de l'Auge.

Monsieur Jean-Marc Horner confirme à Monsieur Dominique Mossu que la Place du Parc ne bénéficiera plus que d'un accès au lieu des deux existants aujourd'hui ; c'est celui côté Hôtel de Ville qui demeurera au détriment de celui côté COOP.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 160'000 pour les prestations d'ingénierie du projet d'exécution pour le 2<sup>e</sup> secteur VALTRALOC « Centre du village » est accepté par l'Assemblée à main levée avec 2 abstentions.

### **3.2. MESURES DE VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE LA LOCALITÉ (VALTRALOC), SECTEUR 3 « PRIEURÉ » - PROJET D'EXÉCUTION : CHF 15'000**

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des bâtiments et routes communaux notamment.

#### **Préambule**

La Commune de Broc a révisé dernièrement son Plan d'aménagement local dans lequel un plan directeur des circulations a été élaboré. Ce dernier met en évidence la nécessité de sécuriser le trafic sur la route principale notamment. Le concept VALTRALOC a été réalisé sur le premier secteur « Rue de Montsalvens » en 2017, profitant des travaux de pose de l'enrobé phono-absorbant par le canton de Fribourg. Le 2<sup>e</sup> secteur « Centre du Village » a fait également l'objet d'un message d'investissement présenté en Assemblée communale de ce jour.

#### **Avant-projet**

Il a été établi par le bureau Team+ mandaté en 2012. Un rapport de synthèse a été édité et propose les mesures d'aménagements à exécuter pour ce concept. Le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant avec ces mesures. Le but principal est de trouver un compromis entre les usagers de la route et les piétons, visant à améliorer la sécurité de tous, tout en assurant le meilleur cadre de vie possible de la population riveraine. La zone concernée se situe sur la rue du Prieuré, entre les giratoires de l'Hôtel de Ville - en cours de finition - et celui projeté des Marches. Les trottoirs et la chaussée sont en mauvais état et le dimensionnement de ces cheminements piétonniers n'est pas conforme. L'entretien hivernal des trottoirs y est d'ailleurs compliqué.

#### **Projet technique**

La rue du Prieuré est située en séquence dite « périphérique » de la localité. Ce tronçon est bordé de quartiers résidentiels et de nombreuses parcelles disposent d'un accès direct sur la route principale. La pente y est importante et un aménagement en faveur des deux-roues à la montée est exigé. En effet, le tracé figure sur le réseau touristique cantonal ; il est, de ce fait, impératif pour le canton.

Une piste mixte piétons-cyclistes sera aménagée à la montée, afin de garantir la sécurité des deux-roues. Cela permet également le rétrécissement de la chaussée à 6.00 m ce qui incitera les automobilistes à respecter la vitesse de 50 km/h en vigueur.



Après réflexions, le Conseil communal propose de réaliser les aménagements suivants : gabarit de chaussée de la RC à 6.00 m et variable sur embranchements des giratoires, réfections totales des trottoirs avec création notamment de la piste mixte sur la voie montante au village et pose d'un enrobé phono-absorbant par l'Etat de Fribourg.

Le canton de Fribourg a attribué le mandat d'ingénierie au bureau sd ingénierie fribourg SA. Celui-ci est considéré comme une extension des prestations en cours du giratoire des Marches.

Le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée communale les prestations d'ingénierie pour le troisième secteur VALTRALOC de la rue du Prieuré, pour un montant devisé à TTC CHF 15'000, selon le détail suivant (montants arrondis TTC) :

- Prise en charge du Canton de Fribourg/SPC (80%)	CHF 55'000
- <b>Participation de la Commune de Broc (20%)</b>	<b>CHF 15'000</b>
Prestations d'ingénierie totales selon contrat Total TTC	CHF 70'000

Il recommande d'accepter la réalisation et le financement de ces prestations d'ingénierie pour les phases 32 à 53 de la SIA, afin de renforcer la sécurité des piétons et des usagers de la route et au regard du respect du concept VALTRALOC défini dans notre PAL

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances, précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 2'550.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Monsieur Roger Demierre demande s'il y aura une diminution du bruit provenant de la route cantonale pour les habitants de la rue du Prieuré.

Monsieur Yan Schorderet lui répond par la positive en précisant que la diminution devrait être d'environ 5 décibels avec la pose du bitume phono-absorbant.

Monsieur Sébastien Murith demande s'il est possible de financer cet investissement par les liquidités qui sont bonnes au lieu de contracter un emprunt.

Monsieur Claude Cretton répond qu'il est nécessaire de faire la demande d'autorisation de financement auprès du Service des communes et qu'il est possible, ensuite, de décider du financement de l'investissement. A priori, la solution des liquidités sera favorisée.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 15'000 pour la réalisation et le financement de ces prestations d'ingénierie pour les phases 32 à 53 de la SIA du concept VALTRALOC – Secteur 3 « Prieuré » est accepté par l'Assemblée à main levée avec 1 abstention.

### **3.3. PROJET DU COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE : CHF 700'000**

#### **Préambule**

Monsieur le Syndic relève que le concours d'architecture a été lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il y a eu 84 inscriptions.

Des bureaux de toute la Suisse, mais aussi d'Espagne, d'Italie et de France se sont montrés motivés par le complexe sportif. Cet engouement a dépassé toutes les attentes. Le concours était ouvert aux équipes pluridisciplinaires, constituées d'un architecte, pilote de l'équipe, d'un ingénieur civil et d'un architecte-paysagiste. Ceci afin d'obtenir des projets aboutis, tant au niveau technique et structurel, qu'au niveau paysager et intégration dans le site.

Le rendu des projets était fixé au 12 janvier 2018 pour les plans et au 26 janvier pour les maquettes. 82 projets ont été réceptionnés, tous admis au jugement.



Un examen préalable a été effectué par l'Atelier d'Architecture A3 qui faisait office de secrétariat du concours ; ceci a permis de faciliter le travail du jury. Le jury était composé, selon les normes SIA, de professionnels et non-professionnels, à savoir : trois architectes, un ingénieur, un architecte-paysagiste et trois représentants de la Commune qui ont débattu et analysé les projets durant trois jours, afin de sélectionner la meilleure proposition. Au total, huit projets ont été classés et primés.

Après le classement, le jury a découvert l'identité des auteurs des projets, ceux-ci étant restés anonymes jusque-là. Il s'agit du bureau Deillon Delley Architectes, à Bulle ; son projet se nomme Elytres.

Il cède la parole à Monsieur Yan Schorderet, conseiller communal en charge des bâtiments et routes communaux notamment et membre de la commission du projet, pour les aspects techniques au projet gagnant.

### **Concept général et qualité urbanistique, intégration et qualité des espaces extérieurs**

Le projet s'inscrit dans la dimension de la Plaine des Marches, avec une attitude respectueuse vis-à-vis des éléments constitutifs du paysage (les trois clochers, la Sarine), par une implantation au plus proche de la Sarine dégagant à l'Est une continuité d'espaces ouverts propre à la plaine. Il propose une ambiance générale qui fait référence au passé alluvionnaire du site, par la mise en place de plantations d'arbres en bosquet s'inspirant de la végétation de rive sous laquelle s'organisent les espaces extérieurs.

Par un traitement topographique assez fin, le bâtiment s'élève à la cote retenue sans rupture au Nord. Il émane une grande fluidité des parcours entre le bâtiment, le parking et l'espace de jeux qui sont facilement accessibles à toutes personnes de toutes conditions. Un emmarchement en sifflet s'inscrit dans cette topographie modifiée et permet de s'asseoir face aux terrains de pétanques dont une partie est couverte. Côté Sud, des gradins sont en relation avec le terrain de football principal.

L'organisation générale englobe la totalité des programmes demandés dans un ensemble cohérent et fluide. Les sous-espaces (terrains de pétanque, aire de jeux) sont conviviaux et bien pensés, propices à leur usage. Le modelage du terrain donne une réelle qualité aux espaces collectifs, favorisant les jeux et les rencontres.

Le bâtiment est placé au Sud de la piscine, contre celle-ci, le long du sentier qui conduit à la passerelle sur la Sarine. Il se pose à la même hauteur que l'entrée de la piscine, intégrant de fait celle-ci aux nouveaux aménagements. Le bâtiment s'implante sur le ruisseau et nécessite de déplacer la canalisation.

### **Qualité architecturale et fonctionnelle**

Le bâtiment est composé d'un corps bas et étendu, surmonté d'un volume haut contenant la double salle de sport. Sa dimension et sa volumétrie s'adressent à l'échelle de la vaste étendue de la Plaine des Marches. Le plan se caractérise par des strates juxtaposées, dans lesquelles chaque partie du programme trouve sa place. A l'extrémité Est, la buvette s'ouvre dans trois directions, vers le boulodrome au Nord, vers les tennis à l'Est et vers les terrains de football au Sud.

Un espace extérieur couvert traverse le bâtiment dans toute sa largeur et débouche sur les terrains de football au Sud. En plus d'être un hall de distribution pour les vestiaires intérieurs et extérieurs, il offre des fonctionnalités supplémentaires, comme celle d'un grand vestibule d'accueil, offrant un potentiel de développement futur, et qui s'adresse à d'autres activités sportives ou de loisirs (joggeurs, randonneurs, cyclistes, ...).

Cet espace se retourne le long de la façade Sud pour servir de terrasse couverte à la buvette. Des volets coulissants permettent d'ouvrir les façades au gré des relations souhaitées avec l'environnement et des configurations d'exploitation, conférant au bâtiment son caractère public.



Les accès à la salle de sport et à la buvette sont bien différenciés, ce qui permet une exploitation indépendante de ces locaux. Le fonctionnement des vestiaires est particulièrement bien résolu, avec des accès strictement extérieurs et intérieurs. La salle de sport est de plain-pied, avec un local d'agrès facilement accessible et une galerie à l'étage réservée au seul usage des spectateurs. Les agrès suspendus et le rideau de séparation des salles sont bien intégrés entre les poutres du plafond.

Le jury a apprécié la typologie et la rigueur du plan qui découlent d'une réflexion approfondie sur les besoins d'un complexe sportif et sa flexibilité d'utilisation ; il émane de cette proposition une véritable ambiance sportive et collective.

### **Matérialisation, structure et économie générale**

Deux grands auvents inclinés protègent les façades des intempéries et du soleil, tout en offrant des espaces couverts sur les gradins au Sud et le long de l'entrée de la piscine au Nord. Le revêtement en tôle garantit une grande durabilité des façades.

Posé sur un socle minéral le projet développe une construction tout en bois composée de cadres longitudinaux. L'agencement de ces cadres multiples, avec notamment un dédoublement des colonnes de la toiture principale côté Est et son prolongement sur les locaux d'étage, permet une belle optimisation de son comportement, tant en flexion qu'en stabilité. Il en résulte une structure avec une certaine redondance mais d'une belle efficacité, dont la stabilité longitudinale se donne presque naturellement. Dans le sens transversal, la stabilité est assurée de manière simple pour toutes les parties basses par le jeu des parois à ossature et des effets diaphragme des toitures à panneaux collaborant et des planchers mixtes. La stabilité de la partie supérieure de la toiture devra être contrôlée de même que la sécurité au feu de la dalle intermédiaire. La disposition du local technique contiguë à la salle et aux vestiaires est judicieuse, permettant des installations techniques rationnelles.

Le jury a apprécié cette proposition pour la force de son parti, la cohérence de son fonctionnement et l'image identitaire qu'il communique.

### **Recommandations du jury**

De volumétrie généreuse, le projet présente une structure rationnelle et efficace qui pourrait sans doute être encore améliorée dans l'effort d'optimisation volumétrique. Une réduction des volumes et des surfaces doit être envisagée dans un souci d'économie du projet. Cela concerne surtout les surfaces non chauffées et le vestibule d'entrée à la salle de sport.

Le jury est convaincu que le projet, proposé à l'unanimité, a tous les atouts pour s'intégrer à la Plaine des Marches et répondre avec pertinence et qualité aux attentes du maître d'ouvrage.

### **Développement du projet**

Le projet choisi doit être adapté aux besoins et exigences de la commune et aux recommandations du jury. L'affinement ainsi que l'étude des détails devront permettre d'établir un devis fiable pour la construction du complexe sportif et un dossier pour la demande du permis de construire.

L'équipe pluridisciplinaire est mandatée pour poursuivre le mandat. L'architecte, l'ingénieur et l'architecte-paysagiste poursuivent ensemble le développement du projet, à savoir : la définition des principes constructifs et des matériaux en collaboration avec le mandant, les démarches auprès des pouvoirs publics et des services techniques et prise en compte de leurs exigences, l'élaboration d'un dossier de plan à l'échelle prescrite pour la demande du permis, l'établissement du devis général ( $\pm 10\%$ ) avec description détaillée des travaux et fournitures prévues et l'estimation des coûts d'exploitation et d'entretien.



## Planification intentionnelle du projet

- Votation du crédit pour le concours d'architecture : mai 2017
- Résultats du concours : février 2018
- Votation du crédit d'étude pour projet d'exécution : avril 2018
- Votation du crédit de construction : 4<sup>e</sup> trimestre 2018
- Mise à l'enquête : printemps 2019
- Début du chantier : automne 2019
- Mise en service : automne 2021

## Crédit d'étude prestations nécessaires à l'élaboration du crédit de construction

- Architecte : CHF 350'000
- Ingénieur civil : CHF 95'000
- Architecte-paysagiste : CHF 40'000
- Ingénieurs CVSE : CHF 125'000
- Divers (géomètre, compl. géologique, CB, etc.) : CHF 90'000
- Coût total TTC : CHF 700'000

## Aspects financiers

Monsieur Claude Cretton, vice-syndic en charge des finances notamment et membre de la Commission du projet, relève que le concours a permis de sélectionner un projet et une équipe de professionnels dont les compétences sont reconnues. Le bureau d'architecte étant de surcroît de la région, la poursuite du mandat s'annonce sous les meilleurs auspices.

La phase de développement du projet devra établir un devis plus précis ( $\pm 10\%$ ) qui débouchera sur la votation du crédit de construction dans le courant du 4<sup>e</sup> trimestre 2018.

Selon les informations données lors de la votation du crédit pour le concours, l'investissement total a été intégré à la planification financière afin de considérer l'évolution des finances communales dans leur globalité.

Les services cantonaux qui suivent chaque année l'évolution financière de la commune ont été abordés, afin de profiter de leur expérience en la matière et d'obtenir la confirmation qu'un tel projet soit réalisable pour la commune. L'évolution future des finances communales a été prise en compte, notamment l'influence de futures charges à venir (CO3, PF17, péréquation, etc.). Le Service des communes estime notre capacité d'investissement à 23 millions de francs, ce qui couvre nos besoins en investissements, au total, estimés à 20 millions.

Grâce aux bons résultats financiers de ces dernières années, il a été possible d'augmenter les réserves pour les investissements futurs, en plus de disposer de liquidités confortables.

En conclusion, à ce stade d'avancement des différentes analyses financières effectuées, la Commune de Broc est en mesure d'assumer un tel projet, ainsi que les charges y relatives, sans augmentation d'impôts. La prochaine étape soumise au vote de l'Assemblée, soit le crédit de construction, permettra de donner des renseignements plus précis quant au coût de l'investissement.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Conseil communal soumet à l'approbation de l'Assemblée communale un crédit d'étude d'un montant de CHF 700'000 TTC pour le développement du projet de construction du complexe sportif de la Plaine des Marches « Elytres » qu'il recommande d'accepter pour financer cette deuxième étape.

Monsieur Claude Cretton précise que cette dépense engendre une charge annuelle de CHF 119'000.

Monsieur Jacques Pasquier, président de la Commission financière, fait part du préavis positif de ladite commission pour cet investissement et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Monsieur Hubert Périsset demande si les CHF 350'000 prévus pour les honoraires d'architecte comprennent la totalité des travaux ou s'il s'agit d'une étude.



Il s'étonne de ce montant élevé si on considère un revenu mensuel de CHF 10'000/mois ; cela représenterait du travail pour 6 personnes à plein temps durant une année.

Monsieur Yan Schorderet répond que ce montant comprend tout l'affinage du projet qui débouchera sur le crédit de construction. En principe, cette phase est évaluée entre 12 à 15% du coût total du projet qui pourrait avoisiner 10 à 12 millions de francs.

Monsieur le Syndic ajoute qu'un bon crédit d'étude va permettre de réaliser de réelles économies pour la suite du projet. En outre, il est important d'affiner le projet pour qu'il réponde aux attentes. Pour la phase du concours d'architecture, une économie d'environ CHF 20'000 va se dégager sur les CHF 350'000 budgétisés.

A titre d'information, la participation par bureau au concours d'architecture se chiffre à environ CHF 20'000 à CHF 30'000 ; à savoir qu'il y a eu 82 projets réalisés.

Monsieur Yan Schorderet répond à Monsieur Dominique Mossu que les aspects liés à l'accès et à la sécurité du projet sont examinés dans le cadre du dossier de mise à l'enquête pour la construction du bâtiment.

Monsieur le Syndic relève encore que la réalisation du giratoire des Marches, d'ores et déjà prévue, va dans le sens de la sécurisation piétons-véhicules dans le secteur du projet.

Madame Karine Favre demande si la réhabilitation de la halle de gymnastique actuelle fait partie du projet global du complexe, afin d'y créer un espace à disposition des autres sociétés du village par exemple.

Monsieur le Syndic lui répond que la réaffectation du bâtiment actuel n'est pas mise de côté. Le site se prête bien à des expositions, comme cela fut le cas pour l'exposition du concours d'architecture, ou pour d'autres activités (mise à disposition des écoles, des sociétés, etc.). Actuellement, il n'est pas prévu de le détruire ou de le céder pour de l'habitation. Une réflexion aura donc lieu pour sa réhabilitation en parallèle du projet du complexe.

En réponse à Monsieur Marc Birbaum qui demande si des gradins rétractables sont prévus dans la nouvelle halle de gymnastique, Monsieur le Syndic confirme que la configuration de la halle double ne permet en principe pas de gradins intérieurs. Cette question, comme celles liées à l'utilisation du bâtiment, sera encore affinée dans le cadre de la préparation du dossier final de construction.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement pour le crédit d'étude d'un montant de CHF 700'000 TTC pour le développement du projet de construction du complexe sportif de la Plaine des Marches « Elytres » est accepté par l'Assemblée à main levée avec un avis contraire.

#### **4. ASSOCIATION DE COMMUNES POUR L'AMBULANCE SUD FRIBOURGEOIS (ASF) - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES STATUTS**

Pour la présentation de cet objet, Monsieur le Syndic cède la parole à Madame Suzanna Sciboz, conseillère communale en charge de la santé et des affaires sociales.

##### **Historique**

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la Loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leur réseau de santé respectif. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un Service d'ambulance sud fribourgeois (ASF).





La gestion du personnel, administrative et financière, avait été confiée dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois (HFR), puis lors de la cantonalisation de l'hôpital, à l'Hôpital fribourgeois. Cette convention avait été acceptée par les trois réseaux et l'HFR et approuvée par le Conseil d'Etat.

Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

## **Personnel et nouvelle organisation interne**

Un groupe de travail réunissant les préfets des trois districts, les directeurs des réseaux santé et le directeur de l'ASF ont analysé plusieurs variantes. Il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches de l'HFR au sein de l'organisation du service d'ambulances.

## **Organisation**

Plusieurs variantes de collaboration ont été étudiées (société anonyme, société à responsabilité limitée, entente intercommunale, etc.). Tenant compte de la constitution du canton de Fribourg, de la Loi sur la santé et de la Loi sur les communes il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes au sens de l'article 107 de la loi sur les communes.

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'association, annexés, à l'unanimité.

Monsieur le Syndic demande si la lecture des statuts et du règlement de cette nouvelle association est exigée par l'Assemblée. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote de l'Assemblée l'adhésion de la Commune de Broc à cette association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

## **5. DIVERS**

### **DÉFIBRILLATEURS**

Madame Suzanna Sciboz informe que depuis quelque temps déjà, des défibrillateurs ont été installés à différents endroits de notre village, à savoir :

- à la halle de gymnastique, à l'extérieur du bâtiment et à proximité de l'entrée ; l'appareil est à disposition en permanence
- à l'école primaire, à l'entrée du bâtiment (extérieur), côté Centre paroissial ; l'appareil est à disposition en permanence excepté durant l'ouverture de la piscine (de juin à août)
- à la piscine, à la caisse ; l'appareil est à disposition durant l'ouverture de la piscine (de juin à août)
- au Foyer « La Rose des Vents », dans le hall d'entrée ; l'appareil est à disposition en permanence.

### **PATROUILLEURS SCOLAIRES ADULTES**

Madame Isabelle Sudan, conseillère communale en charge des écoles, de la culture et du sport, lance un appel pour la recherche de patrouilleuses et patrouilleurs adultes pour la prochaine rentrée scolaire, afin d'assurer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Depuis cette année scolaire en cours, la surveillance du passage piétons accompagnée d'un enfant est rémunérée CHF 5 par tranche horaire. Renseignements et inscriptions auprès de l'administration communale par téléphone au 026 921 80 10 ou par courriel, [controlehabitant@broc.ch](mailto:controlehabitant@broc.ch).



## PROJET COULEUR JARDIN

Madame Isabelle Sudan poursuit avec l'exposé de ce projet : la Croix-Rouge fribourgeoise a été mandatée par la Direction cantonale de la santé et des affaires sociales en 2010, afin de mettre sur pied un projet de promotion de l'alimentation équilibrée auprès de la population migrante du canton. Suite à la réflexion « Une alimentation équilibrée commence par une graine dans la terre », le projet « Couleur Jardin » est né. Couleur Jardin, avec ses jardins communautaires, aborde l'alimentation locale, de saison et équilibrée. Le projet vise également à encourager la cohésion sociale, les liens intergénérationnels et interculturels. Le jardin est un lieu de rencontres, d'apprentissages et d'échanges. Une demi-journée par semaine, un groupe de personnes issues de la migration jardine et la CRF anime une activité sur des thèmes liés à la santé, l'alimentation ou le jardinage respectueux de l'environnement. Plusieurs entités locales ont été contactées pour ce projet : les écoles, la crèche « A Petits Pas », le Foyer des Passereaux et le Foyer « La Rose des Vents ». Un espace à l'arrière du Foyer a ainsi été délimité sur un terrain communal et en partie sur fonds privé. Le jardin sera entretenu par les partenaires du projet et des bénévoles. Toute personne intéressée à rejoindre le groupe de bénévoles peut prendre contact avec Madame Chantal Overney, directrice du Foyer « La Rose des Vents ».

## OUVERTURE DE LA PISCINE COMMUNALE

Madame Isabelle Sudan relève que la saison 2018 de la piscine débutera le samedi 2 juin pour se terminer le dimanche 26 août. Les horaires d'ouverture sont les suivants : 10h00 - 19h30. La buvette sera tenue par Madame Chantal Lopez Rabuñal qui proposera une petite restauration.

## SLOW UP LA GRUYÈRE 2018

Madame Isabelle Sudan confirme que cette manifestation annuelle aura lieu le dimanche 15 juillet en Gruyère. Le dispositif habituel de circulation à travers Broc sera mis en place. L'information sera publiée dans le numéro 3/2018 du mois de juin de notre journal local « La Vie Brocoise », au pilier public et sur le site Internet [www.broc.ch](http://www.broc.ch).

## GESTION DES DÉCHETS

Monsieur Kevin Menoud, conseiller communal en charge de l'édilité et des déchets, annonce que dès le 1<sup>er</sup> mai 2018, un nouveau partenariat a été conclu avec Andreygroup qui a repris les activités jusqu'ici assumées par Transvoirie (anciennement SRS) pour ce qui est de la gestion des déchets de la Commune de Broc. Un contrat a été conclu pour 2 ans. Les services demeurent identiques.

La parole est donnée à l'assistance par Monsieur le Syndic.

Monsieur Hubert Périsset demande si le concept VALTRALOC concernera d'autres rues que la traversée de la localité, notamment la rue Nestlé qui voit défiler les camions Nestlé notamment et beaucoup de circulation ; de ce fait, des mesures se justifient.

Monsieur Yan Schorderet répond qu'une zone 30 km/h va être mise en place à la rue du Château. Pour la rue Nestlé, comme il s'agit d'une *route de liaison* conformément au Plan d'aménagement local de la Commune de Broc, il n'est pas prévu de mesures sur cette route.

Monsieur Damien Tomasini souhaite savoir comment est organisé le contrôle des zones de stationnement avec l'entreprise mandatée et quelles sont les heures de contrôle.



Monsieur Denis Rime, conseiller communal en charge de la police, lui répond que le partenaire de la Commune de Broc se nomme Protect'Service Fribourg SA. Les contrôles sont aléatoires et ont lieu trois fois par semaine plutôt en journée mais parfois en soirée jusqu'à 22h également.

Monsieur Roger Demierre relève, du haut de ses 84 ans, qu'il peine à porter les déchets jusqu'aux bennes de la déchetterie atteignables en gravissant des escaliers. Plusieurs déchetteries de la région sont existantes et séparées par seulement quelques kilomètres les unes des autres. Etant donné le vieillissement de la population, ne serait-il pas possible à l'avenir de prévoir une seule déchetterie pour plusieurs villages qui pourrait être ouverte toute la semaine et bénéficier d'un meilleur équipement ?

Monsieur le Syndic lui répond que cette réflexion relève de la fusion des communes, projet actuellement à l'étude au niveau régional. Pour le moment, chaque commune a sa déchetterie mais certaines localités tentent de se regrouper comme par exemple en rive droite. Il ajoute qu'en cas de besoin d'aide, le personnel de la déchetterie est à disposition.

Monsieur Jean-Marie Oberson fait remarquer que le chemin menant de la rue du Baly à l'église est dépourvu de pavés ; une remise en état est nécessaire.

Monsieur Yan Schorderet prend note de la remarque et procédera à une vision locale pour régler la situation.

Monsieur Jean-Marie Oberson constate que malgré la mise en place de la zone 30 km/h, certains usagers de la route roulent beaucoup trop vite à la rue du Baly. Qu'en est-il de la pose du radar pédagogique ?

Monsieur Denis Rime lui répond que le radar indicateur de vitesse est placé dans différents secteurs du village à tour de rôle ; actuellement, il se trouve à la route des Marches et il sera à nouveau mis en place à la rue du Baly par la suite. Les mesures mises en place visent à modifier le comportement des usagers de la route. Malheureusement, cela n'empêche pas de constater des écarts de vitesse importants.

Monsieur Jean-Marie Oberson a lu dans la presse que la station d'épuration (STEP) de Charmey va fermer ses portes. Qu'en est-il de l'impact sur Broc ?

Monsieur Alain Jan, conseiller communal en charge des eaux, lui répond que la mise en commun des STEP de Broc et Charmey sont au cœur d'une étude menée actuellement. Les installations brocoises devront subir de lourdes et coûteuses adaptations dans un futur proche. Pour relier les deux STEP, une conduite souterraine devrait être posée.

Monsieur Willy Rigolet propose de modifier la signalisation à la rue du Moléson qui est en sens unique, car régulièrement cette interdiction n'est pas respectée par les usagers de la route.

Monsieur le Syndic lui répond que la signalisation est adéquate et que la police doit intervenir pour verbaliser les contrevenants.

Monsieur Willy Rigolet a pris connaissance de la mise à l'enquête en cours pour la création de places de parc à proximité des ruines de Montsalvens. Un problème de parcage est aussi à relever pour les Gorges de la Jogne en cas de grande affluence, ce qui est souvent le cas d'ailleurs. Pourquoi ne pas réaliser un parking, éventuellement payant, sur le terrain de Liaubon, à proximité de l'entrée des gorges ? Il faudrait se profiler maintenant avant que toute la zone soit construite.

Monsieur le Syndic confirme que ce projet de parking pour les ruines est mené de concert avec la Commune de Châtel-sur-Montsalvens. L'entretien des gorges de la Jogne coûte cher chaque année aux communes partenaires, surtout cette année en raison d'un éboulement. La proposition de Monsieur Rigolet, concernant le stationnement, sera examinée par le Conseil communal.



La parole donnée à l'assistance n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux nouveaux citoyens, aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », au service des curatelles Haute-Gruyère, au corps de sapeurs-pompiers Grevîre, au Conseil paroissial, à son président, Monsieur Sébastien Murith, et à ses conseillères et conseillers, ainsi qu'aux membres du corps enseignant et à la rédaction de *La Vie Brocoise*.

Il remercie également les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée, de la confiance placée dans les Autorités communales et leur souhaite une belle saison estivale.

Monsieur le Syndic lève la séance à 21h52.

## AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Cetinjanin  
Leuzinger